

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 3 / 11 août 2020



Nouvelles modalités de dépistage de la COVID-19 au Bas-Saint-Laurent

Afin de renforcer l'offre de dépistage auprès des clientèles prioritaires et des citoyens faisant partie de groupes considérés plus à risque, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a procédé la réouverture des cliniques de dépistage de la COVID-19 sur son territoire.

Depuis le 3 août dernier, ces cliniques de dépistage, sur rendez-vous préférentiellement, sont ouvertes tous les jours de 8 h à 16 h pour les personnes asymptomatiques faisant partie de groupes considérés plus à risque identifiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et qui désirent se faire dépister sur une base volontaire. Au cours des prochains jours, le CISSS invite particulièrement les jeunes de 15 à 34 ans à se faire dépister, comme recommandé par le gouvernement. D'autres groupes prioritaires feront l'objet d'invitations dans les points de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Cette mesure est complémentaire à l'offre de dépistage actuelle et répond aux nouvelles directives émises par le gouvernement du Québec quant au dépistage de la COVID-19 chez certaines clientèles ciblées asymptomatiques.

Fonctionnement

Pour prendre rendez-vous et éviter les files d'attente, les gens devront appeler au 1 877 644-4545. Si la ligne est occupée et que les gens doivent laisser un message, ils seront rappelés dans les heures suivant l'appel. Il est très important pour les personnes qui se rendront à la clinique de se présenter pour l'heure exacte du rendez-vous. Toute personne n'ayant pas de

rendez-vous pourra se présenter à l'une ou l'autre des cliniques en présentant sa carte d'assurance maladie ou sa carte d'hôpital, mais le dépistage s'effectuera lors des périodes moins achalandées. Si le volume le requiert, un système de coupon sera mis en place.

La collaboration de la population est également demandée afin de s'y présenter seul ou, pour les enfants et les personnes vulnérables, de n'avoir qu'un seul accompagnateur.

Voici les adresses des cliniques de dépistage :

- Clinique de dépistage de La Pocatière : 956, 12^e Avenue Boulevard Dallaire, La Pocatière
- Clinique de dépistage de Rivière-du-Loup : 20, rue Saint-Louis
- Clinique de dépistage du Témiscouata : 2448, rue Commerciale Sud, Témiscouata-sur-le-Lac
- Clinique de dépistage de Rimouski : 111, 2^e Rue Ouest, Rimouski
- Clinique de dépistage de Matane : 333, rue Thibault, Matane
- Clinique de dépistage d'Amqui : 135, avenue Gaétan Archambault, Amqui

Pour les MRC des Basques et de La Mitis, le dépistage pour la COVID-19 sera disponible sur rendez-vous seulement au 1 877 644-4545, selon les modalités actuelles.

Pour plus d'informations sur la COVID-19 : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Faire le tour de la Gaspésie en camping, profiter des vues magnifiques, de l'ambiance « relax », de la bonne bouffe et du vent marin!

Jeanne Bélanger

Randonnée à la Chute Neigette avec ma beagle Roxy

Gabrielle Lavoie



Plein de beaux paysages au parc de la Gaspésie, juillet 2020

Steve Dumont

Faire des voyages (quand ce sera possible) avec ma famille et profiter du temps avec les personnes que j'aime pour jouer dehors.

Sabrina Proulx



Un lien fort nous unit

« J'ai participé à bâtir ma région. Je contribue toujours à l'économie et je m'implique dans mon milieu. En plus, j'ai de l'expérience à transmettre. »

- Jean-Pierre

Portons un regard nouveau sur les personnes âgées

Affichage de postes spécial catégorie 4 (APTS)

Nous souhaitons vous informer qu'il y aura un affichage de postes spécial pour les employés de la catégorie 4 (APTS). Cet affichage se tiendra du 7 au 21 août 2020.

Nous invitons les employés à surveiller les postes qui seront affichés durant cette période selon la procédure habituelle, dans Logibec Web.

Lancement d'une nouvelle foire aux questions : comment se protéger adéquatement en milieu de travail?

Le 18 juillet marquait le début du port obligatoire du couvre-visage dans les lieux publics fermés au Québec. Étant donné que les installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent, tout comme celles de l'ensemble du réseau de la santé, correspondent à la définition de « lieu public fermé », il est maintenant obligatoire de porter le couvre-visage en milieu de travail. Mais comment choisir entre le masque de procédure et le couvre-visage (ou masque artisanal)?

Pour aider le personnel à mieux s'y retrouver et à adopter les mesures de protection les plus sécuritaires en milieu de travail, l'équipe de préventionnistes en santé et sécurité au travail (SST) du Service de gestion de la présence intégrée au travail (GPIT), en collaboration avec celle de la prévention et contrôle des infections (PCI), a conçu une foire aux questions en lien avec la campagne « Restez vigilants ».

Cette foire aux questions sera actualisée en fonction des nouveautés et des questions qui continueront de nous être posées. Restez à l'affût.

[Consultez la foire aux questions](#), qui se trouve sur le site Web du CISSS, dans la Zone professionnelle > Prévention en milieu de travail — SST > Campagne Restez vigilants.

Vous avez d'autres questions à nous poser? Transmettez-les par courriel à prevention.sst.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Mise à jour des affiches de la campagne « Restez vigilants »

Le port obligatoire du masque dans les lieux publics fermés a occasionné des changements aux messages de la campagne. C'est pourquoi nous avons actualisé également les affiches.

Vous pouvez télécharger les PDF :

- [Comment se protéger en CH et en CHSLD?](#)
- [Comment se protéger dans l'ensemble des installations et missions?](#)
- [Comment le personnel ne donnant pas de soins et de services à moins de deux mètres et ne travaillant pas en CH ou en CHSLD doit-il se protéger?](#)
- [Port obligatoire du couvre-visage](#)

Ligne de renseignements et de dépistage COVID-19 pour les travailleurs de la santé : 1 833 799-0050, option 1

Nous tenons à vous informer que la ligne de renseignements et de dépistage COVID pour les travailleurs de la santé a bonifié son offre de service. Une infirmière est maintenant disponible 7 jours sur 7, de 8 h à 16 h, au 1 833 799-0050, option 1.

De plus, une adresse courriel commune a été créée afin de prendre en charge rapidement le suivi ou les demandes via courriel : suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter la ligne sans frais si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes un travailleur de la santé symptomatique;
- Vous êtes de retour de voyage et avez des questions en lien avec l'isolement obligatoire;
- Vous êtes un contact d'un cas confirmé autant au niveau de la population qu'au niveau du travail;
- Vous avez été dépisté via l'urgence ou un autre service de première ligne;
- Vous avez des questions en lien avec un dépistage.

Une infirmière sera disponible pour vous répondre, pour évaluer vos symptômes, pour vous recommander directement à une clinique de dépistage et pour assurer le suivi de votre période d'isolement en fonction des recommandations qui s'appliquent spécifiquement aux travailleurs de la santé.

Nous tenons aussi à vous assurer que les enquêtes épidémiologiques se font 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et que la Santé publique travaille en collaboration avec la PCI, la GPIT et les directions cliniques pour une identification rapide des contacts à risque. Une recherche de l'ensemble des contacts à risque est systématiquement effectuée et les gens ciblés sont toujours contactés. Si vous ne recevez pas d'appel, c'est que votre contact n'a pas été déterminé comme étant significatif. Si vous avez un réel doute d'avoir été oublié, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courriel et une infirmière évaluera le niveau de risque d'exposition.

Isabelle Michaud
Chef de service de la gestion de la présence intégrée au travail
DRHCAJ

Tout ce que les aînés doivent savoir pour se maintenir en bonne santé



C'est dans un format rafraichissant et ultraconvivial que la nouvelle brochure *Trucs et conseils pour les aînés* présente en un clin d'œil toutes les saines habitudes à prendre par les aînés pour préserver leur santé en temps de pandémie.

Ce guide réunit des trucs et conseils sur l'alimentation, l'exercice physique et la routine quotidienne pour permettre, entre autres, de conserver l'autonomie, la force physique et de favoriser la bonne santé. Bref, les impacts positifs de ces habitudes bien simples à adopter pourront améliorer

leur qualité de vie en cette période de pandémie! Nous vous invitons à consulter la brochure et surtout à la diffuser le plus largement possible afin qu'elle puisse rejoindre le plus grand nombre d'aînés possible! Cette brochure se trouve sur le site Web du CISSS sous [Vivre en santé > Habitudes de vie > Trucs et conseils pour les aînés](#).

Les services de transport de matières de la Direction de la logistique

Une section pratique pour choisir un mode de livraison

Vous souhaitez faire un envoi et ne savez pas comment procéder ou quel type de service choisir? La Direction de la logistique a publié une section intranet vous permettant de choisir le bon service de livraison en fonction de vos besoins, de l'urgence de l'envoi et de la matière à transporter.

Qu'il s'agisse de documents internes ou externes, de colis, d'équipements ou de mobilier, de documents ou colis urgents ou semi-urgents, cette section a été rédigée pour simplifier vos choix lors du processus d'envoi.

Pour consulter cette section, rendez-vous [sur l'intranet sous Directions administratives > Direction de la logistique > Transport des matières](#).



Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec



Accès aux dossiers et applications du CISSS via le sans-fil

Dans les secteurs où le service sans-fil a été déployé, il est possible d'accéder à vos dossiers et applications cliniques/administratives en utilisant le réseau CISSSBSL-Invite et en connectant votre jeton de téléaccès. Cette solution est temporaire jusqu'à ce que notre réseau administratif soit fin prêt pour son déploiement. À terme, il sera possible d'accéder à vos dossiers à l'intérieur des installations du CISSS (RITM) sans devoir vous connecter avec le jeton téléaccès. L'équipe de la DRI poursuivra ses efforts afin de vous fournir une solution optimale dans les prochains mois.